

L'ATELIER OBJECTIF PHOTO

De la MJC de Sainte-Geneviève-des-Bois

5,7 Avenue du canal – 91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS

Tel : 01.69.46.67.71 – Email : contact@lamjc.fr

SIRET : 31194642000024 – URSAFF : 910-230336214001011- code APE : 913^E

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE INTER-CLUB 2025

RÈGLEMENT

Article 1 : Lieu, date et horaires

L'exposition photographique aura lieu dans la cour du **Donjon, salle Jacques Brel à Sainte-Geneviève-des-Bois - 91700** (Accès rue de la Tour ou Avenue du Château)

Du samedi 7 juin au dimanche 15 juin 2025

Horaires d'ouverture et de visite :

Du mercredi au vendredi de 14H00 à 18H00

Samedis et dimanches de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Article 2 : Catégorie et thème

Deux catégories :

| | |
|-------------------|------------------------|
| Couleur | Jeux de lumière |
| Monochrome | Insolite |

2.1 : « **Jeux de lumière** » Rayonnements perçus par l'œil émis par un corps incandescent ou lumineux. Effets donnés par la couleur et la lumière par les différentes clartés du jour ou obtenues par des éclairages artificiels.

2.2 : « **Insolite** » Qui est différent de l'habitude et qui surprend par son caractère inaccoutumé. Bizarre, déroutant, étrange, extraordinaire, extravagant, original, saugrenu, singulier.

Article 3 : Participation

Concours ouvert gratuitement aux membres des clubs adhérents du CDP91.

Confirmation de la participation avant le mercredi 7 mai 2025.

Chaque photo-club pourra présenter **16 épreuves** maximum. *(la quantité peut évoluer selon la participation des clubs).*

Envoi des bordereaux de participation avant le mercredi 28 Mai 2025.

Le club organisateur exposera sur le thème ou sur un autre sujet photographique, mais ne participera pas au concours.

Article 4 : Tirage, format des épreuves et présentation

Les photos présentées devront obligatoirement correspondre au thème **de façon évidente et compréhensible**. Le club se réserve le droit de ne pas exposer des photos jugées hors thème ou de qualité insuffisante.

La présentation imposée est de **30x40**, sans verre et au format portrait ou paysage. Toute latitude est laissée à l'intérieur de ce format pour la dimension de l'image,

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, **les encadrements sous-verre sont interdits**. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.

Les photos devront mentionner obligatoirement au dos du support : **le titre de la photo, le nom du club et les coordonnées du photographe**.

Article 5 : Accrochage des épreuves

Accrochage le vendredi 6 juin de 14H00 à 19H00

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

En cas de non disponibilité ce jour, les œuvres pourront nous être remises avant cette date en prenant rendez-vous.

Article 6 : Retrait des épreuves

Les épreuves exposées pourront être décrochées directement le **dimanche 15 juin** à partir de 18h, après la remise des prix.

Article 7 : Jury

Un jury sera composé de professionnels ou amateurs reconnus désignés par "Objectif Photo".

Le jury sélectionnera les photographies dans chaque catégorie, sa décision sera souveraine et sans appel.

Un vote sera proposé au public qui visitera l'exposition aux heures d'ouverture durant toute la durée de l'exposition jusqu'au dimanche 15 juin 17H00.

Article 8 : Prix et Récompenses

Chaque participant ne pourra être primé qu'une seule fois par catégorie.

Les prix du jury et du public ne pourront être cumulés par un même participant.

Les prix seront remis le jour du décrochage le dimanche 15 juin à partir de 18H00.

Article 9 : Réserves légales

Les auteurs des photographies présentées assurent être en possession des autorisations des personnages représentées, ainsi que des propriétaires d'objets photographiés.

Ces autorisations pourront leur être demandées en cas de litige.

Les organisateurs se réservent le droit, de refuser d'exposer les photographies qu'ils jugeront tendancieuses, ainsi que d'autoriser la publication des œuvres primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnisation ou rétribution (cette publication ne se ferait que dans le cadre d'un intérêt pour l'exposition).

L'exposition pourrait être annulée si un décret préfectoral ou national le demandait (par exemple fermeture administrative pour cause de pandémie).

Article 10 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et dans son intégralité.

Article 11 : Calendrier

- Mercredi 7 mai 2025 au plus tard - Confirmation participation des clubs
- Mercredi 28 mai au plus tard - Envoi des bordereaux de participation
- Vendredi 6 juin 2025 - Accrochage de 14H00 à 19H00
- Dimanche 15 juin 2025- Remise des prix à partir de 17h30
- Dimanche 15 juin 2025 – Décrochage à partir de 18h00
- Retrait des épreuves non décrochées : Semaine suivante en contactant les organisateurs.

Les organisateurs

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Claude Florot : info@florot.com - Mobile 06 16 28 83 70

Michel Gattebois : michel.gattebois@wanadoo.fr - Mobile 06 78 20 05 35